

19 JUIN 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 19 juin 2001 à 16 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

PAUL M. ROLLAND

PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

Messieurs les conseillers JEAN McMASTER, JEAN-GUY TARTE ET MARCEL DION sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, est aussi présent. .

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 19JUN 2001 À 16 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2001-06-308 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU 19 JUIN 2001

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2001-06-309 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 JUIN 2001

19 JUIN 2001

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2001-06-310

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 18 JUIN 2001

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

N. M.

10. INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

11. PÉRIODE DE QUESTION

2001-06-311

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2001—06—308

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU 19 JUIN
2001**

19 JUIN 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 19 juin 2001 ;

ADOPTÉ

2001—06—309

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 15 JUIN 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du 15 juin 2001.

ADOPTÉ

2001—06—310

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRE
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 18 JUIN 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 juin 2001 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 juin 2001 en ajoutant cependant certaines précisions à la résolution numéro 01-045 :

19 JUIN 2001

D'autoriser l'utilisation de toilettes temporaires en autant qu'elles soient situées à l'extérieure et qu'elles ne soient pas visibles de la rue ;

D'autoriser l'utilisation de pompiers volontaires comme mesure compensatoire en autant que les frais relatifs à leur utilisation soient payer à l'avance ;

QUE ces autorisations soient valides que pour une période temporaire ;

QUE l'aménagement complet, sans mesures temporaires pour les toilettes et pour le système de gicleur, doit être complété pour le 13 juillet sans quoi le permis d'occupation sera révoqué.

ADOPTÉ

N. M.

INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

Aucune information n'a été donnée relativement au regroupements municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions

2001—06—311

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER